

**Art. 4.** – Les tarifs limites TTC sont fixés comme suit pour les courses non forfaitisées :

1° Prise en charge : 2,50 €,

Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 8 €.

2° Heure d'attente : 34,80 € avec une chute de 0,10 € toutes les 10,34 s.

3° Tarifs kilométriques :

Code des tarifs	Lumière	Tarif Kilométrique	Distance parcourue pendant une chute de 0,10 €
A	BLANCHE	1,13 €	88,50 m
B	ORANGE	1,58 €	63,29 m
C	BLEUE	2,26 €	44,25 m
D	VERTE	3,16 €	31,64 m

**SUPPLÉMENTS POUVANT ETRE PERCUS :**

Par bagage : <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les bagages ne pouvant être transportés dans le coffre ou l'habitacle du véhicule et nécessitant l'utilisation d'un équipement extérieur</li><li>• Lorsqu'un passager a plus de trois valises, ou bagages de taille équivalente</li></ul>	2€
A partir de la 5 <sup>ème</sup> personne majeur ou mineure	4,00€

Lorsque le taxi emprunte l'autoroute à la demande du client, les droits de péage sont à la charge de celui-ci.

**Art. 5** – Courses forfaitisées uniquement pour les taxis disposant d'une autorisation de stationnement sur la commune de Toulouse et sur l'aéroport « Toulouse-Blagnac » :

Forfaits toulousains	Aéroport de Toulouse Blagnac - Toulouse zone 1 et inversement	15 €
	Aéroport de Toulouse Blagnac - Toulouse zone 2 et inversement	26 €
	Aéroport de Toulouse Blagnac - Toulouse zone 3 et inversement	37 €
	Aéroport de Toulouse Blagnac - Toulouse zone 4 et inversement	47 €

Les zones situées à Toulouse sont délimitées ainsi (les limites de zones sont comprises dans la zone la moins onéreuse) :

**Zone 1 à 15 euros** : avenue de l'aéroconstellation (Blagnac), avenue d'Andromède (Blagnac), boulevard Alain-Savary (Blagnac), route de Grenade, à Blagnac jusqu'à la sortie 2 de l'A621, D901 (fil d'Ariane), sortie 2 de l'A624 et de la nationale 124.

Zone 2 à 26 euros : délimitée par la nationale 224, chemin de l'Enseigne (parc des expositions - MEET) (Beauzelle), rue des Pins (Beauzelle), rue de Latché (Beauzelle), base de loisirs des Quinze sol, chemin des Ramiers (Beauzelle, Blagnac), allée du Canelet (Blagnac), rue Félix (Blagnac), avenue du Général-Compans (Blagnac), base de loisirs de Sesquières, sortie 33 périphérique, avenue des Etats-Unis, avenue Jean-Zay, avenue de Fronton (métro La vache), barrière de Paris, avenue des Minimes, avenue Honoré serres, place Arnaud Bernard, boulevard Lascrosses, boulevard Armand-Duportal, allée de Barcelone, avenue Paul-Séjourné, avenue de l'ancien vélodrome, allée du niger, pont des Catalans, avenue du Château-d'Eau, boulevard Jean-Brune, avenue de Lombes, avenue de Lardenne, sortie rocade Arc-en-ciel D.980.2.

Zone 3 à 37 euros : sorties 12 (et quartier Nord de Toulouse), 13 et 14 du périphérique, avenue d'Atlanta, route d'Agde, avenue Yves-Brunaud, avenue Jacques Chirac (anciennement boulevard des crêtes), avenue Jean-Chaubet, avenue Camille-Pujol, pont Guihlemmery, place Dupuy, rue des Potiers, Grands Ronds, Allée Jules Guesde, Grande rue saint Michel, boulevard des recollets, ancien parc des expositions et stadium et Casino Barrière, avenue de Muret, route de Seysses, avenue du général Eisenhower, Chemin de Basso Cambo, Chemin de Tucaut, route de Saint-Simon, rocade arc-en-ciel.